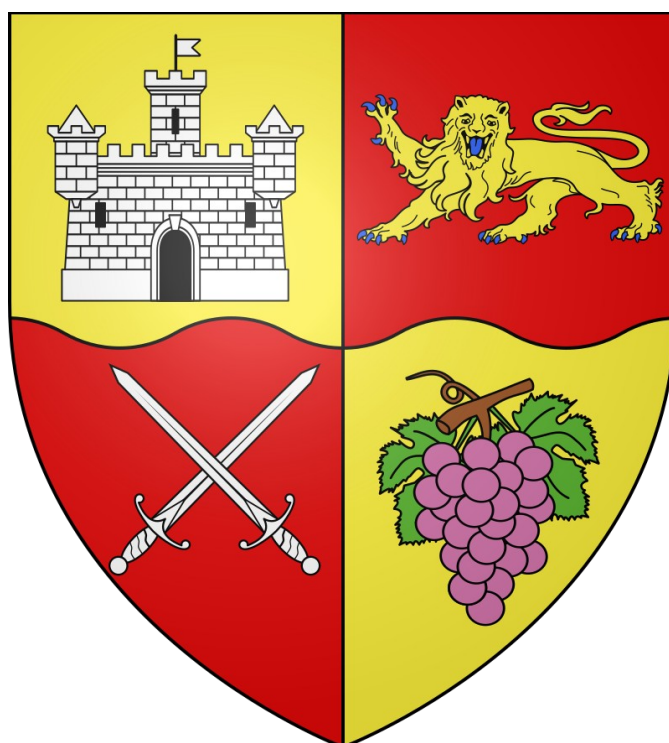


Département de la Dordogne
commune de LAMOTHE MONTRAVEL



**Enquête publique relative à une demande de renouvellement et
d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux
alluvionnaires sur la commune de LAMOTHE-MONTRAVEL
du mardi 25 janvier 2022 à 09H30 au mardi 08 février 2022 à 17H00**

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Destinataire :
Carrières de Thiviers
Les Planeaux
24800 THIVIERS

Jean Luc GUILLAUMEAU
commissaire enquêteur
24130 LA FORCE

LA FORCE le 10 février 2022

Madame Laura Duvignacq

Carrières de Thiviers
Les Planeaux 24800 THIVIERS

OBJET : Procès-verbal de synthèse des observations

REFERENCE : article R 123-18 du code de l'environnement

Monsieur

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations.

Cette enquête publique a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° BE 2021-12-03 du 29 décembre 2021 fixant la durée de l'enquête durant 15 jours consécutifs du mardi 25 janvier 2022 à 09 heures 30 au mardi 08 février 2022 à 17 heures.

Les permanences se sont déroulées selon le calendrier figurant ci-dessus, dans un bureau de la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL

DATES	HORAIRES
Mardi 25 janvier 2022	De 09H30 à 12H00
Jeudi 03 février 2022	De 14H00 à 17H00
Mardi 08 février 2022	De 14H00 à 17H00

Le public avait la possibilité de consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL durant les horaires d'ouverture de la mairie

Les observations pouvaient également être adressées :

- par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL 24.

- par voie électronique durant la durée de l'enquête à l'adresse :
pref-ep-2022-lamothe-montravel@dordogne.gouv.fr

J'ai procédé le mardi 08 février 2022 à 17 heures, à l'issue de l'enquête, à la clôture du registre déposé à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL.

La participation du public a été faible, voir tableau ci dessous.

DATES	HORAIRES	Nombre de personnes reçues
Mardi 25 janvier 2022	De 09H30 à 12H00	1
Jeudi 03 février 2022	De 14H00 à 17H00	0
Mardi 08 février 2022	De 14H00 à 17H00	3
TOTAL		04

Durant mes permanences 04 personnes se sont présentées pour poser des questions, consulter le dossier ou déposer des observations.

Trois personnes ont déposé des observations, une personne est venue se renseigner sans déposer.

La personne qui s'est présentée à la première permanence était opposée au projet (nuisances sonores, problème de brouillard des étangs). Elle m'a indiqué qu'elle allait revenir soit déposer une observation sur le registre, soit déposer un courrier à la mairie, ce qu'elle n'a pas fait.

Il y a eu un seul mail envoyé sur le site de la préfecture réservé à cet effet, la personne, anonyme, pose un certain nombre de questions au pétitionnaire sans toutefois émettre d'avis formel.

RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS RECUEILLIES						
	REGISTRE		COURRIERS		PREFECTURE	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
	3	0	0	0	0	0
Partiel	3		0		1	
TOTAL	4					

	Favorable	Défavorable	Sans avis	TOTAL
Nombre total d'avis (observations orales comprises)	3	1	1	5

Le tableau ci-dessus indique que 60 % des avis sont favorables.

Les thématiques principales des observations se manifestent comme suit :

AVIS DEFAVORABLES		
THÉMATIQUES	Réurrence des arguments dans les observations	%
Mitage par la création d'étang	1	33 %
Nuisances voisinage (bruit -brouillard)	1	33 %
Éclairage nocturne permanent du site	1	33 %

AVIS FAVORABLES		
THÉMATIQUES	Réurrence des arguments	%
Nécessités économiques de l'exploitant	1	33%
Nécessités économiques pour les sous traitant	2	67%

OBSERVATIONS DÉPOSÉES PAR LE PUBLIC :

R1 : M. REINARD Link employé aux Carrière de Thiviers « favorable à l'extension de gisement de grave. Ouvrier depuis 18 ans »

R2 : M. COLLARD Christophe, paysagiste à LES SABLES DE CASTILLON 33 « déclare être favorable au projet d'extension de la carrière de LAMOTHE-MONTRAVEL. J'ai l'habitude de travailler avec les Carrières de Thiviers sur 5 sites différents »

R3 : M. CHEVALIER Thierry transport CHEVALIER, déclare « être favorable au projet d'extension de la carrière de LAMOTHE-MONTRAVEL. Nous concernant pour continuer notre activité avec les carrières de Thiviers sur tous les sites.

OBSERVATION DÉPOSÉE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE :

Bonjour

A la suite de la lecture du projet de demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Lamothe-Montravel, déposée par la SA Carrières de Thiviers. Vous trouverez ci-dessous les questions sur lesquelles j'aimerais des compléments d'informations.

- Quels sont les sites d'extraction apportant des matériaux pour traitement sur l'installation de traitement et pour quels tonnages ?
- Quelle est sur l'activité actuelle la répartition du trafic (en nombre et pourcentage) en arrivée sur le site (matériaux extraits par ailleurs et traités sur le site) et en départ (matériaux traités et livrés aux clients) ? Et la répartition de ces flux dans les différentes directions (vers Castillon la Bataille en passant par le bourg de LAMOTHE et vers Ste Foy la Grande en passant par Montcaret) ? Quel sera l'impact du projet par rapport au trafic actuel ?
- Quelles solutions sont envisagées pour limiter l'éclairage nocturne ? Aujourd'hui le site est éclairé en nocturne à toutes heures de la nuit, week-end et jours fériés compris.
- Le mitage du territoire par les plans d'eau est assez fort (plus d'une dizaine de plans d'eau) pourquoi envisager une nouvelle création de 2 plans d'eau supplémentaires et non la création d'un seul avec comblement par les fines de traitements des plus petits ? Le comblement des petits plans d'eau permettrait la création de zones humides pouvant avoir un rôle tampon lors des crues de la Dordogne.

Je vous remercie de prendre en considérations ces questions.

Cordialement.

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEURS :

1- Compatibilité avec le document d'urbanisme. (tome 3 page 92)

Si les parcelles concernées par l'extension sont bien classées dans une zone autorisant l'extraction et la mise en valeur de la ressource naturelle (classées en zonage Ng) d'autres parcelles (ou une autorisation d'exploitation a été accordée en 2014) se trouvent dans un zonage incompatible classée en N ;

Depuis le dépôt du dossier et de votre demande de modification, ce zonage a-t-il évolué favorablement ?

2- Remise en état du site. (tome 1 page 13 et 15)

En page 15 il est présenté une photographie indiquant « zone remise en état – terrain agricole. Actuellement est ce qu'une partie du site présente une surface agricole exploitée ? Page 13 il est indiqué sur la partie Ouest « une partie des terrains sera remblayée afin de reformer des zones agricole » Est-il prévu d'installer sur les parties du site qui s'y prêteraient un activité agricole quelconque ?

3- Zones humides (tome 1 page 13)

Il est mentionné « il était prévu de remblayer une partie des terrains, de laisser 2 plans d'eau et de **créer une zone humide** » L'option choisie de créer un seul plan d'eau semble ne plus prendre en compte la création de zone humide, cette option (création d'une zone humide) est elle abandonnée ?

Fait et clos à LA FORCE le 10 février 2022

Jean Luc GUILLAUMEAU commissaire enquêteur

